

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES****COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2022/S06/D01****Séance du Mardi 13 décembre 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents :** Mmes Sandra BAQUÉ, Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

**Absent excusé :** M. Stéphane ESCAMES.

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Plan de formation mutualisé du PFM Béarn des Gaves pour la période 2022-2025**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 20 octobre 2022 adopte le plan de formation mutualisé.

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Vote pour : 14  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de convocation : 08 décembre 2022  
Affichage le 13 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jérôme TOULOUSE

